AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1576
FR0010040865-FS0530

30 juillet 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GECINA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 juillet 2014, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège), a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 juillet 2014, les seuils de 5% du capital et droits de vote de la société GECINA et détenir 6 119 554 actions GECINA[2] représentant autant de droits de vote, soit 9,71% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions GECINA hors marché.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 14 592 actions GECINA détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 63 025 766 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.